

Décision

Générale

colonial

Décision n° 97 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 97

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
4 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 1783. Kairre Guedi, 23 classe, dépôt (pour compter du 11 janvier 1947) : 1785. Dalier Galompe, 23 classe, T compagnie (pour compter du 31 décembre 1946)

1804 Ahmed Assoume, 2 classe, 4° compagnie (pour compter du 3 janvier 1947).